SARL GITES DU COMBEAU - Les Salèlles - 07170 St Maurice d'Ibie Jacqueline BONNAUD et Xavier BERTE

Nom de la famille :
Nombre d'enfants et leurs âges :
Séjour du :

REGLEMENT INTERIEUR PISCINE

La piscine des gîtes du Combeau est gratuite et est mise à la disposition de ces locataires. Elle est de construction traditionnelle « coquée » et mesure : L 7,40m x 1 3,60m et 1,50m de profondeur, chauffée en mi saison. Elle est clôturée en partie par des palissades et fermée par un portillon conforme à la norme.

Son accès est exclusivement réservé aux locataires des gîtes (visiteurs non acceptés).

Pour la sécurité de tous, nous vous prions de respecter les horaires d'ouverture (10 heures à 20 heures), la baignade est formellement interdite en dehors de ces horaires d'ouverture.

Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte. La piscine n'est pas surveillée, il est demandé aux parents de ne pas laisser les enfants sans surveillance autour de celle-ci. Equipez les jeunes enfants de bouées ou de matériel de flottaison (maillots flotteurs, brassards, etc.).

Par mesure d'hygiène, le port du slip de bain est OBLIGATOIRE, le short de bain est INTERDIT, ne pas venir en chaussure (prévoir des tongs ou chaussures de plage). Obligation de mettre des couches « spécial piscine » pour enfants ou BB qui ne sont pas propres.

Les animaux ne sont pas autorisés dans l'enceinte de la piscine

Il est interdit de fumer et de courir dans l'enceinte de la piscine

De plonger, piscine pas assez grande pour ce genre d'exercice

De manger au bord du bassin et sur les plages, d'apporter des objets pouvant occasionner des blessures, notamment des objets en verre.

De se livrer à des activités pouvant importuner les autres usagers, de pousser ou jeter à l'eau des personnes.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de non respect des consignes de sécurité. Toute infraction à ces clauses serait susceptible d'entraîner une interdiction d'accès à la piscine ou

une résiliation de la location, le produit de la location restant dé du Combeau.	
Fait pour valoir ce que de droit	

Fait pour valoir ce que de droit. A :

Signature du locataire.

le.

Avec la mention « J'atteste avoir pris connaissance de l'intégralité du texte ci-dessus »

SARL GITES DU COMBEAU - Les Salèlles – 07170 St Maurice d'Ibie **Jacqueline BONNAUD et Xavier BERTE**